

LE TÊTU

Numéro 235

AOÛT / SEPTEMBRE 2024



CURIS

AU MONT D'OR

ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi 14h-17h

Mardi-Mercredi-jeudi 10h-12h

Vendredi 13h30 – 16h

Samedis 7 et 21 septembre

04 78 91 24 02

N° Elu d'astreinte: 06 37 31 40 90

CIVISME ET SECURITE

VÉGÉTATION QUI DÉPASSE SUR LA VOIE PUBLIQUE : QUE DIT LA LOI ?

En cette fin de saison estivale, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est **obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations** en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains

- Les riverains doivent obligatoirement : Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- **Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs** (EDF, téléphonie, etc...)
- **Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).**

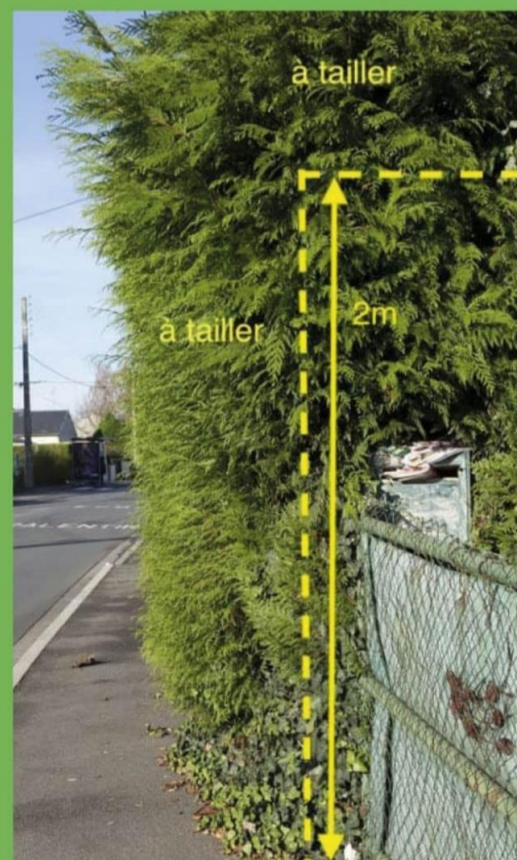
Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées **à la diligence des propriétaires ou exploitants**, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret 26/8/87).

Le maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors **automatiquement à la charge des propriétaires négligents**.

Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à **une amende de 1500 euros** (article R. 116-2 du Code de la voirie routière). Nous ne souhaitons pas en arriver là et comptons sur

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**



Collecte des déchets verts ALBIGNY-SUR-SAÔNE

LES SAMEDIS

9h30 - 12h30

13h30 - 16h30

	ALBIGNY-SUR-SAÔNE	QUINCIEUX	COUZON-AU-MONT-D'OR
	Parking Rue Jean Chirat en face du parc de l'Accueil	Parking du boulodrome	Parking du Stade Croisement rue G. Péri et rue J.-B. Anjoly
14-sept	●	●	
21-sept			●
28-sept	●	●	
5-oct			●
12-oct	●	●	
19-oct			●
26-oct	●	●	
2-nov			●
9-nov	●	●	
16-nov			●
23-nov	●	●	



SEULS LES DÉCHETS VÉGÉTAUX SONT ACCEPTÉS :

Tonte de pelouse, taille de haies,
branchages, feuilles mortes.

Accès gratuit et réservé aux particuliers
résidant sur le territoire de la Métropole
de Lyon. Les fourgons, bennes et véhicules
à plateau sont interdits.



Et si vous utilisiez vos déchets verts au jardin ?

Les tontes de gazon et les feuilles peuvent
être une ressource pour votre jardin.



MÉTROPOLE

GRAND LYON

grandlyon.com/dechetsverts

PROPRETE



La Métropole vous informe d'un changement de procédure en cas de **bac de tri volé ou brûlé**.

Désormais le dépôt de plainte ou la main courante ne sont plus nécessaires

Les usagers peuvent faire la demande à partir du formulaire:

<https://www.toodego.com/obtenir-ou-reparer-un-bac-de-tri>

sur lequel une déclaration sur l'honneur sera à effectuer (case à cocher).

Toutefois, si l'usager n'a pas accès au numérique, une déclaration sur l'honneur "papier" sera à transmettre par courrier à la Métropole.

VIE ASSOCIATIVE

FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi 7 septembre, venez rencontrer les responsables d'associations et vous inscrire aux activités proposées.

Les associations :

SPORTS ET LOISIRS (multi activités) – MONQUIPONG (tennis de table) – KBC (body karaté) – TAKE LYON IAIDO(sabre japonais) – ATHOUBOUTDECHAMPS (jardin partagé) – DETHOUCOEUR – (chorale) – SOU DES ECOLES (soutien à l'école publique) – SOCIETE DE CHASSE – ABC (Atlas Biodiversité Communale)- THOUAMAPORTE (Amap)

BIBLIOTHEQUE



Toute l'équipe des bénévoles vous souhaite une bonne rentrée et vous accueillera dès le vendredi 6 septembre (16h-17h30) ainsi que les samedi matin de 10h à 12h.

Nous avons le plaisir de vous informer que notre équipe vient de s'étoffer avec la venue de Régine S. et de Denise P. pour assurer quelques permanences.

Nous leurs souhaitons la bienvenue et nous vous invitons à les imiter et à nous rejoindre!!

La bibliothèque participera au PRIX SUMMER de la fête du livre de Bron 2025. A bientôt...

ZONE BLEUE

Une ZONE BLEUE a été instaurée aux abords de la place de la fontaine afin de faciliter le stationnement de la clientèle des commerces

- En zone bleue vous êtes autorisée à stationner gratuitement pendant 1 heure maximum de 8 h à midi et de 14h à 19h. En dehors de ces horaires, le stationnement est libre.
- Les emplacements concernés sont matérialisés par de la peinture bleue.
- Le disque de stationnement,



ATLAS DE LA BIODIVERSITE



CURIS

AU MONT D'OR

CHASSEURS du RHÔNE



et de la

MÉTROPOLE de LYON



BALADE DECOUVERTE

TRACES & INDICES DE PRESENCE D'ANIMAUX SAUVAGES

Mercredi 18 septembre
De 14h00 à 16h30

RV : Place de la fontaine à 13h45

Curis-au-Mont-d'Or

Avec l'Association FDCRML

Inscription obligatoire :
mairie@curis.fr



**prévoir chaussures
adaptées à la marche**



S'informer, Participer :

contact@abc-smpmo.com
www.abc-smpmo.com

NOS CHERS VOISINS

ALBIGNY-SUR-SAÔNE

CHEZ MOI, J'Y SUIS
J'Y RESTE !

Vous souhaitez en savoir plus sur le **bien être et le bien vieillir** à domicile ?

Assistez à la conférence
« CHEZ MOI J'Y SUIS, J'Y RESTE ! »

animée par une ergothérapeute et une architecte d'intérieur.

Vous retrouverez notamment des **conseils sur l'aménagement du domicile**, alliant **sécurité, harmonie et bien-être**.

12 Septembre à 14h30

Espace Henri Saint Pierre, Albigny-sur-Saône

Inscriptions au CCAS d'Albigny : 04 78 91 31 38

ATELIERS NUMERIQUES- ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

**A LA MAIRIE
D'ALBIGNY SUR SAÔNE**

**LE JEUDI MATIN DE
9H15 À 12H30**

Programme et contenu des ateliers 2024

le jeudi 12 septembre --Retouches et photos montages

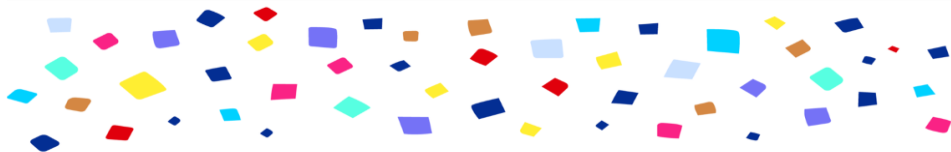
le jeudi 10 octobre-- Comment générer des images avec l'Intelligence Artificielle?

le jeudi 14 novembre-- Comment créer des mots de passe sécurisés?

le jeudi 12 décembre--Gérer sa consommation

POUR PRENDRE RDV

N° TEL : 04 78 91 31 38



ATELIERS NUMÉRIQUES-

ALBIGNY-SUR-SAÔNE

ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

LE JEUDI MATIN DE 9H15 À 12H30

A LA MAIRIE D'ALBIGNY SUR SAÔNE



Programme et contenu des ateliers 2024

le jeudi 12 septembre

Retouches et photos montages

le jeudi 10 octobre

Comment générer des images avec l'Intelligence Artificielle?

le jeudi 14 novembre

Comment créer des mots de passe sécurisés?

le jeudi 12 décembre

Gérer sa consommation énergétique

POUR PRENDRE RDV

N° TEL : 04 78 91 31 38

SPORTS ET LOISIRS

SAISON 2024-2025

SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024
SALLE DU VALLON de 9h à 12h 00

Inscriptions aux activités – ANNEE 2024-2025
Adhésion à l'Association : 10 €/adhérent

- ❖ Début des activités : lundi 16 septembre 2024
- ❖ Impératif :
 - Pas de cours pendant les vacances scolaires
 - Arrêt des activités le 30 juin 2025
- ❖ Les cotisations **DOIVENT** être payées lors de l'inscription au Forum avec possibilité de faire 3 chèques qui seront encaissés début octobre 2024, janvier et avril 2025



Le montant de l'adhésion est à régler avec le 1^{er} trimestre

Possibilité de payer sur internet : <https://www.payassociation.fr/SLC/inscriptions>

Envoyer un mail de confirmation paiement à : assocsportsetloisirs@gmail.com

- ❖ Les activités ne pourront démarrer que si le nombre d'inscrits (par activité) est suffisant

ACTIVITES ENFANTS DU MERCREDI

ATELIER DESSIN – PEINTURE – ART PLASTIQUES 70 €/Tr
Mercredi de 13h30 à 15h (matériel fourni) à partir de 7 ans 210 €/An

BABY GYM 60 €/Tr
Mercredi de 10h- 11h 180 €/An

DANSE MODERN JAZZ à partir de 7 ans
Mercredi de 15h30 à 16h30 60 €/Tr
Et de 16h30 à 17h30 (selon le nombre d'inscrit) 180 €/An

ATELIER THEATRE -MIMES – Langage des signes 70 €/Tr
Mercredi cours de 15h00 -16h00 210 €/An

SPORTS ET LOISIRS

ACTIVITES ADULTES 2024-2025

YOGA

Jeudi de 19h à 20h

122€/trimestre
365€/ An

DESSIN PEINTURE (matériel non fourni)

Mardi de 14h à 16h 00

95 €/Tr
285 €/An

MULTI JEUX (scrabble, belote, rami, rummikub, etc...)

Jeudi de 14h à 18h

20 €/année

BADMINTON

Lundi 19h à 21h - Mardi 21h à 23h00 – Jeudi 18h à 20h

35 €/année

GYM DOUCE avec Laury

Lundi de 9h30 à 10h 30

65 €/Tr
195 €/An

GYM SENIOR avec Martine

Mercredi de 10h à 11h

65 €/Tr
195 €/An

GYM RAFFERMISSANTE et RELAXANTE avec Blandine

Lundi 18h30 / 19h45

65 €/Tr
195 €/An

LF'PILATES :

Lundi cours de 18h30 à 19h30 pour débutants

Lundi cours de 19h30 à 20h30 pour intermédiaire (2 ans pratique minimum)

Mercredi de 9h à 10 h cours double niveau

Nouveau cours : Mercredi de 10h15 à 11h15 pour débutants

75 €/Tr

225 €/An

QI GONG

Mardi de 17h45 à 19h

65 €/Tr
195 €/An

ATELIER MEMOIRE

2 séances /mois

Lundi de 14h à 16h

40 €/Tr
120 €/An

COUNTRY DEBUTANT

3 vendredis soir par mois de 18h30 à 19h30

Premier cours le vendredi 29 septembre

50 €/Tr
150 €/An

EVENEMENTS à VENIR

FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi 7 septembre 9h30 – 12h30
SALLE DU VALLON



ATLAS DE LA BIODIVERSITE

Jeudi 18 septembre 16h – 19h

Ballade découverte **PLACE DE LA FONTAINE**